



Le Mans, le 18 mars 2024

Marietta KARAMANLI

Députée de la Sarthe
Vice-présidente de la commission des
affaires européennes de l'Assemblée
Nationale
Conseillère municipale et
communautaire du Mans

MK 2024 03 19 1

Monsieur Jérôme JUMEL
Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé des Pays de la
Loire

17, Boulevard Gaston Doumergue - CS
56233
44 262 NANTES cedex 2
02 49 10 40 00
ars-pdl-contact@ars.sante.fr

Monsieur le Directeur Général,

J'espère que vous allez bien. Je me permets de vous solliciter pour la raison suivante.

Je suis très attentive aux difficultés rencontrées à la fois par l'EPSM de la Sarthe et celles du service d'accueil des urgences du CH du Mans.

Dans les deux cas la question de la prise en charge des patients souffrant de troubles psychiatriques est posée. 42 lits d'hospitalisation ont été fermés à l'Etablissement Public de Santé Mentale à l'été 2023 faute de personnels qualifiés pour en assurer le fonctionnement.

En l'état une partie des patients est pris en charge directement par les urgences du CHM avec un double problème celui de l'engorgement des urgences et l'insuffisance de lits d'aval nécessaires.

Douze places et lits sont ouverts par le pôle Sud (Eslan) au Mans et d'ores et déjà 33 patients seraient pris en charge au niveau régional (hors Sarthe).

J'ai quatre interrogations :

- Quels sont les besoins identifiés au niveau du département (adultes et enfants) en places et lits ?
- Comment ont été réalloués les crédits de l'EPSM « économisés » et correspondant notamment à la masse salariale des postes vacants ?
- Quelles sont les initiatives prises pour associer les psychiatres, les psychologues et tous les personnels soignants de ville à la prise en charge des patients demandeurs de soins et de suivis ?

Courrier à adresser à

Marietta KARAMANLI – Assemblée Nationale – 126 rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP
39 rue Evrard – 72100 LE MANS – Tél. 02 43 86 91 91 – Courriel : contact@marietakaramanli.fr

- Quelles sont les initiatives engagées en vue de mobiliser des ressources médicales et soignantes hors région, dans les métropoles les plus proches y compris sur des journées de vacations avec une rétribution mais aussi une indemnisation de leurs déplacements ou encore en lien avec certains centres étrangers?

Je vous remercie par avance des éclaircissements et précisions que vous pourrez m'apporter sur ces différents points et les initiatives prises ou que vous entendez prendre.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Général**, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Marietta KARAMANLI.

Pièces jointes :